

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 2
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2022.00082
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 novembre 2022

Le 21 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire,
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (arrivé au point 10), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procuration(s) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON
Cyril PIERRE a été nommé secrétaire de séance.
Date de convocation : 15 novembre 2022

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, l'action d'une commune est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel. Il est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Dans ce cadre, le débat d'orientation budgétaire de l'année 2022 doit permettre aux élus du Conseil municipal de :

- Définir les grandes orientations qu'ils entendent donner à l'action municipale ;
- Cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies ;
- Proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. Ainsi, il est désormais stipulé que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) portera sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans un contexte national et international de guerre, d'inflation et crise énergétique, le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2023 vise à présenter les perspectives financières et politiques pour l'année à venir et au-delà.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Conformément à ces obligations, le ROB 2023 comportera les informations suivantes :

1. Principaux éléments de conjoncture et de contexte.

2. Les propositions budgétaires 2023 de la section de fonctionnement (budget principal).
3. La structure et la gestion de la dette (budget principal).
4. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026 et son financement (budget principal).
5. Les budgets annexes et la consolidation budgétaire.

RESUME :

Dans le cadre du budget primitif 2022, Mme le Maire et son équipe ont développé une stratégie financière globale qui a permis de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune, malgré un contexte financier contraint.

Avec comme ligne de conduite de ne pas recourir à l'augmentation des impôts, cette stratégie réaliste s'appuyait sur quatre piliers :

1. *La maîtrise des dépenses de fonctionnement.*
2. *La préservation d'un autofinancement brut supérieur à 600 K€ / 650 K€.*
3. *Un effort d'investissement conséquent conformément à l'ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026, outil d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité des investissements par la programmation des travaux sur la durée de la mandature.*
4. *Une dette maîtrisée avec l'objectif un ratio de désendettement de l'ordre de 7 ans en 2026.*

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, l'équipe municipale a réaffirmé sa volonté politique de poursuivre dans cette voie durant toute la mandature avec des mesures financières cohérentes et une gestion saine. Néanmoins, au regard de circonstances défavorables marquées par la flambée des coûts de l'énergie, l'ajustement du PPI s'avère nécessaire dans le cadre du budget 2023.

Dès lors, les élus et les services ont su faire preuve d'agilité pour trouver le juste équilibre entre la fidélité à leurs convictions et le principe de réalité. A cet effet, des arbitrages, douloureux mais nécessaires, ont été rendus pour préserver l'intégrité du PPI et dégager des marges de manœuvre tant en investissement qu'en fonctionnement, chacun œuvrant à l'effort collectif de restriction des dépenses.

Le budget primitif 2023 sera donc placé sous le signe d'une gestion toujours plus rigoureuse des finances communales, de la recherche permanente de subventions et d'une gestion patrimoniale avisée.

*Ainsi, face à la crise énergétique, les élus ont décidé de proposer **un budget de responsabilité** qui s'inscrit, malgré le contexte, dans la stratégie amorcée l'année dernière avec la mise en œuvre de leur PPI, gage de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique.*

Partie 1 – Principaux éléments de conjoncture et de contexte

1.1. Éléments de conjoncture et projet de loi de finances 2023

- **Éléments de conjoncture** – *Éléments finance active*
 - Les évènements sur la scène internationale (guerre en Ukraine, ...) impliquent un ralentissement de la croissance mondiale attendue sur 2022 et 2023.
 - L'accélération de l'inflation en France et en Europe depuis le début de l'année s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie. Cependant, elle tend à se généraliser à l'ensemble des biens et services de l'économie.
 - Un niveau d'inflation qui atteint les 10% en zone euro et 6,2% en France pour le mois de septembre. L'accélération de l'inflation essentiellement importée est induite par les goulets d'étranglement à la suite de la pandémie, la forte hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, largement exacerbée par la guerre en Ukraine.
 - Selon les dernières prévisions, l'inflation devrait ralentir en 2024 pour tendre vers 2,30% en zone euro et permettre de retrouver un niveau de croissance attendu à 1,90%.
 - A cet horizon, la Banque Centrale Européenne adaptera sa politique monétaire afin de tendre vers son objectif d'inflation proche de 2% à moyen terme.

- **Projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (en cours de débat au niveau national)** – *Éléments finance active*
 - **Objet et objectifs :**
 - Donner un cadre pluriannuel aux budgets englobant l'Etat, les administrations de sécurité sociale ainsi que les administrations publiques locales.
 - Fixer des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y parvenir.
 - Décliner les objectifs par type d'administration.

 - **Propositions du projet de loi de programmation**
 - Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national, il s'agit de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH), minoré de 0.5% pour chaque exercice de 2023 à 2027 (pour 2023 : + 3.8%).
 - Les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique, le Département de Mayotte, les Départements, la Métropole de Lyon, les communes et EPCI à fiscalité propre et Etablissement Public Territorial, mais uniquement si leurs dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 Millions d'Euros.
 - Chaque année et à compter de 2023, une comparaison de l'évolution au niveau des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national est faite avec celle de la

catégorie de collectivité concernée. S'il s'avère que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement d'une catégorie de collectivité est supérieure à cet objectif, l'Etat identifiera les collectivités au sein de cette catégorie qui ne respectent pas cet objectif. Ces dernières se verront alors exclues du bénéfice de certaines dotations.

- La collectivité qui ne respecte pas l'objectif aura le choix de conclure ou non un pacte de confiance qui se matérialise comme un accord annuel de retour à l'objectif d'évolution de dépenses réelles de fonctionnement conclu avec le représentant de l'Etat.
 - Si les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité concernée évoluent au-delà de l'objectif annuel défini :
 - En cas d'accord : elle se verra appliquer une pénalité de 75% de l'écart constaté avec cet objectif, 100%.
 - En cas de désaccord : elle se verra appliquer une pénalité de 100% de l'écart constaté avec cet objectif.
 - Il existe un mécanisme de solidarité entre la collectivité qui ne respecte pas l'objectif et sa catégorie. Si cette dernière respecte l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, alors la collectivité n'est pas pénalisée.
- **Projet de loi de finances 2023 (en cours de débat au niveau national)** – *Eléments finance active*
 - Réforme des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation : poursuite de la réforme initiée dans la loi de finances pour 2021.

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de foncier bâti aux communes, etc.), un nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités. Les premiers effets sont attendus pour 2023.

La réforme des indicateurs financiers est décalée pour l'effort fiscal, mais maintenue pour le potentiel fiscal.
 - Abondement exceptionnel de 320 M€ sur les dotations et un écrêtement de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation suspendu pour 2023.
 - Fonds de péréquation stables mais quelques ajustements sur les conditions d'éligibilité et de sortie du FPIC (bénéficiaires).
 - Suppression de la CVAE compensée par une part fixe de et une dynamique liée à la TVA.
 - Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité toujours fondée sur l'inflation mais des amendements pour un plafonnement ont été déposés.
 - Un projet de loi de finances de soutien à l'investissement local notamment par la mise en place de mesures d'accélération de la transition écologique et la création d'un fonds vert.

1.2. Éléments de rétrospectives 2017 – 2021 (budget principal)

Il est rappelé que les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire ayant à la fois eu des impacts sur les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune.

L'épargne brute 2021 s'est établie à 1 364 K€ et l'épargne disponible (épargne après remboursement du capital de la dette) à 908 K€.

Cet autofinancement, accompagné de la perception de subventions (862 K€), du FCTVA (369 K€), du produit des cessions (60 K€), de l'emprunt (1 000 K€), ont permis notamment de financer des dépenses d'investissement qui se sont élevées à 2 381 K€.

Au 31/12/2021 le fonds de roulement ressort à 2 200 K€ et l'encours de la dette s'établissait à 4.3 M€ pour une capacité de désendettement de 3.2 ans.

Le budget primitif 2022 a été construit sur une épargne brute à hauteur de 686 K€ et une épargne disponible de 176 K€.

Afin de financer les dépenses d'investissement et déduction faite des recettes prévisionnel, l'emprunt a été évalué à 1.1 M€ pour un encours maximum de 5 M€ fin 2022.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	6 634 881	7 132 444	7 101 816	6 387 844	6 879 862	6 818 457
70 - Produits des services, du domaine (*)	1 433 575	1 726 076	2 039 770	1 181 404	1 566 068	1 785 905
73 - Impôts et taxes (**)	4 007 477	4 175 111	3 949 404	3 981 762	3 856 204	3 878 520
74 - Dotations et participations	650 741	646 559	497 638	656 881	831 166	636 032
75 - Autres produits de gestion	425 998	397 691	400 664	360 745	360 844	378 000
013 - Atténuations de charges	65 341	73 736	124 492	108 213	180 318	140 000
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	51 749	113 271	89 847	98 838	85 262	-
78 - Reprise de provision	-	-	-	-	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	5 330 786	5 616 035	5 797 274	5 459 752	5 474 767	6 075 684
011 - Charges générales	2 000 985	2 132 581	2 276 281	1 966 707	1 986 917	2 416 500
012 - Charges de personnel	2 148 143	2 303 023	2 298 181	2 208 830	2 437 675	2 570 000
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	959 771	1 012 017	1 046 729	945 708	883 835	869 384
014 - Atténuation de produits	162 492	156 251	166 819	162 053	151 609	165 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/6615)	3 183	4 539	5 737	5 499	5 527	8 000
67 - Charges exceptionnelles (***)	56 212	7 624	3 527	170 954	9 205	46 800
68 - Provisions	-	-	-	-	-	-
022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
72 - Travaux en régie (en -)	-	-	-	-	-	-
Epargne de gestion (hors éléments financiers / exceptionnels)	1 308 558	1 410 762	1 218 221	1 000 208	1 329 038	789 573
Epargne de gestion	1 304 095	1 516 409	1 304 542	928 092	1 405 095	742 773
66111 - Charges financières	82 426	64 101	49 734	42 876	41 099	57 000
Epargne brute	1 221 668	1 452 309	1 254 808	885 216	1 363 996	685 773
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	426 940	452 673	855 327	475 996	456 275	510 000
Epargne disponible	794 729	999 635	399 481	409 220	907 721	175 773
Dépenses d'investissement	1 597 887	2 562 779	2 209 569	3 434 802	2 409 800	5 582 309
20/21/23/204/opé M14 - Dépenses d'équipement	1 597 887	2 561 089	2 199 819	3 184 811	2 380 846	5 581 309
Travaux en régie	-	-	-	-	-	-
165/10/13/26/27/45... Diverses dépenses	-	1 690	9 750	249 991	28 954	1 000
Recettes d'investissement	609 042	1 288 030	1 432 302	1 805 738	1 478 238	2 043 416
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	327 337	357 247	390 214	542 670	401 034	462 599
13 - Subventions	258 950	463 320	727 283	309 166	861 846	994 817
024/775 - Cessions	21 700	445 750	313 100	760 440	59 640	585 000
165/20/204/21/23/26/27/45... Diverses recettes	1 055	21 712	1 705	193 462	155 718	1 000
Besoin de financement	988 845	1 274 750	777 267	1 629 064	931 562	3 538 893
Emprunt d'équilibre	920 000	-	600 000	1 500 000	1 000 000	1 163 262
1641/166 - Remboursements anticipés (D)	-	-	1 070 000	600 000	150 000	-
166 - Refinancement de dette (R)	-	-	1 070 000	-	150 000	-
16449 - Remboursement Revolving (D)	-	-	-	-	-	-
16449 - Tirage Revolving (R)	-	-	-	-	-	-
Encours dette au 31/12/N	4 075 209	3 622 536	3 367 209	3 791 213	4 334 937	4 988 200
Résultat de l'exercice	725 884	- 275 114	222 214	- 319 844	976 159	- 2 199 858
Résultats antérieurs (FDR n-1)	663 594	1 596 443	1 321 328	1 983 622	1 223 698	2 199 858
Intégration BA Forêt et Locations immeubles	206 964	-	-	-	-	-
Régularisations résultat - Trop Perçu CCVK AC 2019	-	-	440 080	- 440 080	-	-
Reversement résultat SDEA (neutre D/R)	-	-	-	-	-	-
Fonds de roulement	1 596 443	1 321 328	1 983 622	1 223 698	2 199 858	0
Reports dépenses	1 240 748	772 394	1 224 223	1 568 256	2 071 684	-
Reports recettes	-	148 524	103 537	827 228	1 395 677	-
Résultat net	355 694	697 458	862 936	482 670	1 523 851	0
Capacité de désendettement (ans)	3,3	2,5	2,7	4,3	3,2	7,3

(*) Retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(**) 2019 - Hors trop perçu Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(***) 2020 - Hors écritures régularisation trop perçu Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,42 €)

Partie 2 – La section de fonctionnement : une gestion rigoureuse pour répondre aux besoins présents et à venir (budget principal)

Le budget 2023 a été élaboré en gardant présent à l'esprit la réalité économique du moment (inflation, prix de l'énergie, etc.) et les impératifs d'une gestion rigoureuse au quotidien, permettant de préserver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation des projets du PPI, tout en maintenant l'exigence d'un service public de qualité.

Malgré le contexte, la maîtrise accrue de la section de fonctionnement devrait permettre de dégager l'autofinancement nécessaire permettant de mettre en œuvre le PPI, corollaire indispensable à la poursuite et à la concrétisation des ambitions communales telles qu'affichées en 2020.

A cet effet, les efforts engagés ces dernières années de maîtrise des coûts et de recherches d'économies seront poursuivis et intensifiés, afin de préserver les exigences budgétaires définies par le PPI et d'assurer la santé financière de la Commune.

La méthode d'élaboration et d'exécution du budget se base sur la responsabilisation de chacun et un pilotage renforcé des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, l'optimisation de l'organisation du travail joue un rôle essentiel :

- La procédure d'achat : systématiser la renégociation avec le prestataire retenu et la vérification des crédits disponibles avant toute dépense. Dans ce cadre, afin d'assurer une visibilité aux fournisseurs (notamment locaux) et d'optimiser la dépense pour la Ville.
- Une gestion éco-responsable des bâtiments et services.
- Le recours ponctuel à l'externalisation afin de faire gagner du temps aux agents, dans une logique de bilan « coût-avantages ».

Il est donc proposé d'étudier la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

2.1 Des recettes prévisionnelles de fonctionnement en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre environ 6 981 K€, (contre 6 818 K€ € inscrits au BP 2022 soit une hausse de 2,4 % (+ 163 K€).

A périmètre constant (hors impact de l'ouverture de centre Schweitzer au cours de l'année 2023), les recettes réelles de fonctionnement seraient stabilisées (+4 K€) :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol* BP23/BP 22 %	Evol* BP23/ BP22 %
Recettes réelles de fonctionnement (hors centre Schweitzer)	6 634 881 €	7 132 444 €	7 101 816 €	6 390 843 €	6 879 862 €	6 818 457 €	6 822 160 €	3 703 €	0,1%
70 - Produits des services, du domaine (*)	1 433 575 €	1 726 076 €	2 039 770 €	1 181 404 €	1 566 068 €	1 785 905 €	1 844 460 €	58 555 €	3,3%
73 - Impôts et taxes (*) (**)	4 007 477 €	4 175 111 €	3 949 404 €	3 984 762 €	3 856 204 €	3 878 520 €	3 938 520 €	60 000 €	1,5%
74 - Dotations et participations (***)	650 741 €	646 559 €	497 638 €	656 881 €	831 166 €	636 032 €	564 180 €	-71 852 €	-11,3%
75 - Autres produits de gestion	425 998 €	397 691 €	400 664 €	360 745 €	360 844 €	378 000 €	380 000 €	2 000 €	0,5%
013 - Atténuations de charges (****)	65 341 €	73 736 €	124 492 €	108 213 €	180 318 €	140 000 €	95 000 €	-45 000 €	-32,1%
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	51 749 €	113 271 €	89 847 €	98 838 €	85 262 €	0 €	0 €	0 €	0 €
78 - Reprise de provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recettes réelles de fonctionnement par chapitre, seraient en hausse de +2,4% représentant +	0 €	6 818 457 €	6 981 344 €	162 887 €	2,4%				
Recettes réelles de fonctionnement dont centre Schweitzer	0 €	6 818 457 €	6 981 344 €	162 887 €	2,4%				

(*) retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(**) 2019 - Hors trop versé attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(***) 2021 - Impact de la réforme de la fiscalité locale - transfert de la TF des départements, intégration des compensations fiscales- ancienne part départementale à partir de 2021

(****) 2021 - Mise en place du dispositif de titres restaurants par la Commune : impact chapitre 013 pour la comptabilisation de la prise en charge par les agents à hauteur de 50% du coût

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Recettes réelles de fonctionnement	6 634 881 €	7 132 444 €	7 101 816 €	6 390 843 €	6 879 862 €	6 818 457 €	6 981 344 €	162 887 €	2,4%
70 - Produits des services, du domaine (*)	1 433 575 €	1 726 076 €	2 039 770 €	1 181 404 €	1 566 068 €	1 785 905 €	2 003 644 €	217 739 €	12,2%
73 - Impôts et taxes (*) (**)	4 007 477 €	4 175 111 €	3 949 404 €	3 984 762 €	3 856 204 €	3 878 520 €	3 938 520 €	60 000 €	1,5%
74 - Dotations et participations (***)	650 741 €	646 559 €	497 638 €	656 881 €	831 166 €	636 032 €	564 180 €	-71 852 €	-11,3%
75 - Autres produits de gestion	425 998 €	397 691 €	400 664 €	360 745 €	360 844 €	378 000 €	380 000 €	2 000 €	0,5%
013 - Atténuations de charges (****)	65 341 €	73 736 €	124 492 €	108 213 €	180 318 €	140 000 €	95 000 €	-45 000 €	-32,1%
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels	51 749 €	113 271 €	89 847 €	98 838 €	85 262 €	0 €	0 €	0 €	
78 - Reprise de provision	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

(*) retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(**) 2019 - Hors trop versé attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(***) 2021 - Impact de la réforme de la fiscalité locale - transfert de la TF des départements, intégration des compensations fiscales- ancienne part départementale à partir de 2021

(****) 2021 - Mise en place du dispositif de titres restaurants par la Commune : impact chapitre 013 pour la comptabilisation de la prise en charge par les agents à hauteur de 50% du coût

Dans le détail, les principales évolutions par rapport au budget primitif 2022 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 159 K€ de recettes liées à l'ouverture du Centre Schweitzer au cours de l'année 2023.
- + 31 K€ de vente de bois.
- - 27 K€ pour les autres recettes réelles de fonctionnement
 - Hypothèse prudente de la poursuite de la baisse de la DGF (identique à 2022) : - 30% (-52 K€) ;
 - Estimation de la hausse de bases fiscales à hauteur de + 3 % (+60K€) ;
 - Prévision de retour des droits de stationnement à leur niveau d'avant la crise sanitaire (+48 K€) ;
 - Ajustement à la baisse de recettes de fonctionnement (- 82 K€) : remboursement d'indemnités journalières (- 50 K€), loyers (- 28 K€), Contrat Enfance / Jeunesse (- 8 K€), participation au poste Petites Villes de Demain (- 7 K€), fermage (- 10 K€), diverses recettes (+ 20 K€), etc.

2.1.1 Les impôts et taxes

Les impôts et des taxes devraient rapporter la somme totale de 3 939 K€ en 2023 (56% des recettes réelles de fonctionnement), en hausse de 60 K€ par rapport au BP 2022 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Taxes foncières et d'habitation	1 842 977 €	1 855 237 €	1 895 201 €	1 932 389 €	1 749 638 €	1 810 000 €	1 870 000 €	60 000 €	3,3%
Attribution de compensation (**)	1 919 163 €	2 066 547 €	1 776 816 €	1 754 589 €	1 827 500 €	1 800 000 €	1 800 000 €	0 €	0,0%
FNGIR	40 533 €	40 489 €	40 520 €	40 520 €	40 520 €	40 520 €	40 520 €	0 €	0,0%
Droits de place	12 537 €	13 133 €	13 436 €	3 507 €	11 880 €	13 000 €	13 000 €	0 €	0,0%
Taxe sur la consommation finale d'éle	122 766 €	117 534 €	114 173 €	143 202 €	112 950 €	115 000 €	115 000 €	0 €	0,0%
Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe	69 501 €	80 972 €	109 259 €	105 535 €	113 416 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0,0%
Autres taxes diverses	0 €	1 200 €	0 €	2 020 €	300 €			0 €	
(73) Impôts et taxes	4 007 477 €	4 175 111 €	3 949 404 €	3 981 762 €	3 856 204 €	3 878 520 €	3 938 520 €	60 000 €	1,5%

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitations

La réforme de la fiscalité, initiée depuis quelques années par le Gouvernement, a entraîné une répartition différente du produit de la fiscalité. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière aux communes, en appliquant au passage un *coefficient correcteur* afin de maintenir le montant des ressources fiscales perçues par les communes, en tenant compte également du dynamisme des bases d'imposition.

La part départementale de la taxe foncière s'est rajoutée à la part communale et le taux de 24.58% est désormais appliqué, en faveur de la commune (taux communal 11,41% + taux départemental 13,17%). Une répartition différente des sommes s'opère donc depuis 2021.

Cette réforme a également entraîné une modification de la nature des recettes perçues par les communes, puisqu'une partie des recettes supprimées par la réforme est reversée sous la forme d'allocations compensatrices, encaissées au niveau des dotations. C'est le cas notamment des exonérations accordées à la suite de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, désormais compensées sous forme d'allocations compensatrices versées par l'Etat.

Fidèle à ses engagements, la commune ne modifiera pas les taux de ses taxes locales. Les taux 2023 resteront donc identiques à 2022. Dans son hypothèse budgétaire, la commune table sur la seule évolution nominale des bases estimée de manière prudente à + 3 % pour 2023.

Pour mémoire, les taux de fiscalité sur la période 2016 – 2023 sont les suivants :

Taux de fiscalité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Projet BP 2023
Taxe d'habitation	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%
Taxe sur le foncier bâti	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	24,58%	24,58%	24,58%
Taxe sur le foncier non bâti	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%

A partir de 2021 intégration de la part départemental de foncier bâti : taux communal 11,41 % + taux départemental 13,17 % = taux global de 24,58%

Il est enfin rappelé que depuis la création de la commune nouvelle l'atteinte de la valeur cible des taux de fiscalité poursuit un plan de lissage afin de permettre l'intégration fiscale progressive et l'harmonisation des taux entre les 3 communes historiques.

La recette fiscale escomptée en 2023 est d'environ **1 870 K€ (+60 K€)** répartie de la façon suivante :

- 1 801 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- 380 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 51 K€ au titre du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et du coefficient correcteur appliqué à la suite de la suppression de la TH.
- Application du coefficient correcteur – 362 K€.

En complément, la recette du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est estimée en stabilité à 40.5 K€

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg est estimé à 1 800 K€ au titre de l'année 2023, montant identique au Budget primitif 2022.

Les autres taxes

Le produit de diverses taxes complémentaires (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place, etc.) devrait rapporter environ 228 K€, en stabilité par rapport au budget primitif 2022.

- Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier, qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit). Pour 2023, le produit est estimé à 100 K€ en stabilité par rapport au budget 2022.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est attendue en stabilité à 115 K€.
- Les droits de places facturés sont prévus en stabilité à hauteur de 13 K€.

2.1.2 Les dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations regroupent les rentrées d'argent provenant de diverses administrations pour le fonctionnement de la commune.

Elles sont évaluées à 564 K€ au budget 2023 (8% des recettes réelles de fonctionnement), en baisse de - 72 K€ :

- Les dotations 2023 de l'Etat (DGF : Dotation forfaitaire et DSR) sont évaluées à environ 160 K€ en baisse de 30% par rapport au montant perçu réellement en 2022. (-52 K€ par rapport au budget primitif 2022).

En baisse constante ces dernières années (- 142 K€ de 2016 à 2022), sous l'effet d'un développement démographique insuffisant et d'un effort fiscal en deçà de la moyenne nationale :

- L'état considère Kaysersberg Vignoble comme une commune riche qui pourrait tirer davantage de ressources fiscales si elle avait des taux d'impôts plus élevés eu égard à la richesse de ses contribuables.
 - L'attractivité de la commune est en jeu : outre les touristes, la commune doit parvenir à faire venir des habitants et des entreprises. Pour cela, l'équipe municipale concentre notamment ses efforts pour permettre aux populations d'habiter notre territoire et enrayer ainsi cette baisse démographique.
- Dans le cadre des engagements qui lient la commune à ses partenaires (Etat, Région, Collectivité Européenne d'Alsace, CAF, etc.), ces derniers versent des subventions pour le fonctionnement de certains services et/ou postes municipaux : 81 K€ sont attendus à cet effet (-20 K€ par rapport au budget primitif 2022).
- Les versements complémentaires de l'Etat, en contrepartie des exonérations accordées (notamment l'allocation compensatrice de taxe foncière), devraient générer une recette de 300 K€.
- Le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement est estimé à 15 K€.
- La dotation perçue pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports) est attendue à hauteur de 8,58 K€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Dotation forfaitaire	286 974 €	288 578 €	243 407 €	210 607 €	170 010 €	137 198	85 000	-52 198	-38,0%
Dotation de solidarité rurale	61 581 €	66 051 €	70 688 €	71 894 €	73 342 €	74 809	75 000	191	0,3%
FCTVA			12 073 €	20 883 €	18 923 €	15 000	15 000	0	0,0%
Autres	0 €	333 €		12 872 €	4 789 €	5 000	5 000	0	0,0%
Régions	2 235 €	0 €		4 067 €	9 228 €	5 000	0	-5 000	-100,0%
Départements	2 958 €	1 200 €	2 200 €	1 050 €	37 850 €	1 050	1 050	0	0,0%
Autres organismes /communes / GFP de rattachement	109 902 €	105 625 €	61 239 €	112 259 €	78 351 €	89 395	74 550	-14 845	-16,6%
Dotation unique compensation spécifique	2 425 €	0 €	0 €	0 €	0 €			0	
Attribution du fonds départ. Péréquation taxe professionnelle	82 122 €	70 329 €	0 €	0 €	0 €			0	
Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières (***)	52 107 €	45 724 €	45 785 €	45 605 €	300 902 €	300 000	300 000	0	0,0%
Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	39 019 €	38 252 €	43 125 €	46 808 €	0 €		0	0	#DIV/0!
Dotation de recensement	0 €	9 276 €	0 €	0 €	0 €			0	
Dotation pour les titres sécurisés	5 030 €	8 580 €	8 580 €	8 580 €	8 580 €	8 580	8 580	0	0,0%
Autres attributions et participations	6 388 €	12 610 €	10 541 €	100 €				0	
Compensation Etat Covid				122 156 €	129 191 €			0	
(74) Dotations, subventions et participations	650 741 €	646 559 €	497 638 €	656 881 €	831 166 €	636 032	564 180	-71 852	-11,3%

(***) 2021 - Impact de la réforme de la fiscalité locale - transfert de la TF des départements, intégration des compensations fiscales- ancienne part départementale à partir de 2021

2.1.3 Les produits des services, du domaine et de gestion courante

Le budget 2023 prévoit des recettes d'environ 2 384 K€ (34% des recettes réelles de fonctionnement) réparties de la façon suivante :

- Produits du domaine : 1 449 K€.
- Produits de gestion courante) / fermage / SDEA – Reversement coût de gestion du service assainissement collectif / loyers / fermages / diverses recettes : 776 K€.
- Produits prévisionnels du Centre Schweitzer pour une ouverture en août 2023 : 159 K€.

Par rapport au budget primitif 2022, ces produits sont globalement attendus en hausse de 220 K€, dont 61 K€ hors centre Schweitzer :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Ventes de bois	535 013 €	699 787 €	726 076 €	481 102 €	559 405 €	645 000 €	675 610 €	30 610 €	4,7%
Menus produits forestiers	256 €	71 €	0 €	82 €	841 €	200 €	200 €	0 €	0,0%
Concession dans les cimetières (produit net)	18 211 €	16 430 €	10 990 €	11 280 €	10 740 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0,0%
Redevance d'occupation du dom.public communal	102 638 €	115 439 €	98 033 €	27 366 €	58 745 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0,0%
Locations de droits de chasse et de pêche	128 288 €	128 088 €	128 090 €	128 103 €	127 790 €	128 000 €	128 000 €	0 €	0,0%
Redevance de stationnement	425 619 €	546 731 €	496 034 €	98 509 €	368 575 €	455 000 €	515 000 €	60 000 €	13,2%
Forfait de post-stationnement	0 €	20 €	18 060 €	6 446 €	26 338 €	25 000 €	20 000 €	-5 000 €	-20,0%
Autres redevances et recettes diverses	26 869 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Redevances & droits des serv. à caractère culturel	0 €	9 048 €	9 632 €	589 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Redev.droits des serv.péri-scolaire enseignement	610 €	656 €	691 €	707 €	1 897 €	650 €	650 €	0 €	0,0%
Autres prestations de service	7 704 €	10 656 €	13 548 €	9 456 €	12 648 €	12 000 €	0 €	-12 000 €	-100,0%
Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 468 €	7 140 €	14 577 €	13 607 €	9 390 €	14 000 €	10 000 €	-4 000 €	-28,6%
Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS, Ecoles, CCVK/ GFP d	70 809 €	79 873 €	34 499 €	6 971 €	12 703 €	20 055 €	20 000 €	-55 €	-0,3%
Remboursements par d'autres redevables (fermage, SDEA...)	109 092 €	112 136 €	489 540 €	397 186 €	376 996 €	376 000 €	365 000 €	-11 000 €	-2,9%
(70) Produits des services, du domaine et ventes divers (hors centre Schweitzer)	1 433 575 €	1 726 076 €	2 039 770 €	1 181 404 €	1 566 068 €	1 785 905 €	1 844 460 €	58 555 €	3,3%
Recette Centre Schweitzer							159 184 €	159 184 €	
(70) Produits des services, du domaine et ventes divers y/c centre Schweitzer	1 433 575 €	1 726 076 €	2 039 770 €	1 181 404 €	1 566 068 €	1 785 905 €	2 003 644 €	217 739 €	12,2%

A ce stade, le budget 2023 n'intègre pas une révision des tarifs communaux. L'augmentation prévisionnelle des recettes provient principalement de :

- La hausse de produits de vente de bois + 31 K€.
- La hausse attendue des produits issus du stationnement payant et forfait post-stationnement + 43 K€ marquant un retour à un niveau de recettes antérieures à la crise sanitaire.
- La diminution de -13 K€ de recettes diverses (dont – 10 K€ fermage...).
- Les produits prévisionnels Centre Schweitzer pour une ouverture été 2023 : + 159 K€, dont le détail est le suivant :

BILLETTERIE	121 189 €
Entrées classiques	114 398 €
Entrées scolaires	- €
Entrée expositions uniquement	3 273 €
Ateliers scolaires	- €
Ateliers enfants	1 882 €
Ateliers famille	1 186 €
Ateliers adultes	450 €
AUTRES	37 995 €
Boutique	30 027 €
Nourriture et boissons	5 968 €
Dons et mécénat	2 000 €
TOTAL	159 184 €

Enfin, le produit des biens mis en location (loyers et récupération de charges, redevance pour le camping) par la commune reste globalement stable avec une très légère hausse de +0.5% (soit +2 000 €) :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Revenus des immeubles	384 552 €	370 650 €	351 397 €	314 502 €	328 311 €	343 000 €	340 000 €	-3 000 €	-0,9%
Autres	41 447 €	27 041 €	49 268 €	46 243 €	32 533 €	35 000 €	40 000 €	5 000 €	14,3%
75 - Autres produits de gestion	425 998 €	397 691 €	400 664 €	360 745 €	360 844 €	378 000 €	380 000 €	2 000 €	0,5%

2.1.4 Les autres produits

Les autres produits représentent la somme prévisionnelle totale de 95 K€ (1% des recettes réelles de fonctionnement), en baisse prévisionnelle de 45 K€ par rapport au budget primitif 2022.

Ils correspondent aux crédits inscrits pour les atténuations de charges / indemnités journalières perçues par la commune (50 K€ au lieu de 100 K€ en 2022) et la prise en compte de la participation des agents à hauteur de 50% de l'achat des tickets restaurants (45 K€).

2.2 Des dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 sont estimées à 6 314 K€ (contre 6 133 K€ au BP 2022), soit une hausse de + 3 % par rapport à 2022 et 182 K€ supplémentaires.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors Centre Schweitzer	5 413 212 €	5 680 135 €	5 847 008 €	5 502 627 €	5 515 866 €	5 969 484 €	5 956 962 €	-12 522 €	-0,2%
011 - Charges générales	2 000 985 €	2 132 581 €	2 276 281 €	1 966 707 €	1 986 917 €	2 353 300 €	2 350 820 €	-2 480 €	-0,1%
012 - Charges de personnel	2 148 143 €	2 303 023 €	2 298 181 €	2 208 830 €	2 437 675 €	2 470 000 €	2 530 000 €	60 000 €	2,4%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	959 771 €	1 012 017 €	1 046 729 €	945 708 €	883 835 €	869 384 €	813 142 €	-56 242 €	-6,5%
014 - Atténuation de produits	162 492 €	156 251 €	166 819 €	162 053 €	151 609 €	165 000 €	170 000 €	5 000 €	3,0%
66 - Charges financières	85 609 €	68 640 €	55 471 €	48 375 €	46 625 €	65 000 €	78 000 €	13 000 €	20,0%
67 - Charges exceptionnelles (*)	56 212 €	7 624 €	3 527 €	170 954 €	9 205 €	46 800 €	10 000 €	-36 800 €	-78,6%
68 - Provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €	
Dépenses réelles de fonctionnement dont Centre Schweitzer	5 413 212 €	5 680 135 €	5 847 008 €	5 502 627 €	5 515 866 €	6 132 684 €	6 314 312 €	181 628 €	3,0%
Centre Schweitzer						163 200 €	357 350 €	194 150 €	119,0%
011 - Charges générales						63 200 €	181 350 €	118 150 €	186,9%
012 - Charges de personnel						100 000 €	176 000 €	76 000 €	76,0%

(*) 2020 : Hors écritures régularisation trop versé attribution de compensation CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Les principales évolutions par rapport au budget primitif 2022 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 194 K€ dont + 118 K€ frais fonctionnement et 76 K€ de frais de personnel Centre Schweitzer
- + 145 K€ évolution coût de fluides hors Centre Schweitzer
- + 60 K€ frais de personnel.
- + 13 K€ de remboursement de frais financiers (intérêts de la dette, ligne de trésorerie, divers frais...)
- + 5 K€ de versement au FPIC
- + 5 K€ correspondant à l'inscription de crédits de provision pour créances douteuses et monétisation Comptes Epargne Temps.
- - 124 K€ de charges à caractère général
- - 57 K€ de participations et subventions versées dont :
 - o + 13 K€ de subvention versée au CCAS : alors qu'en 2022 la subvention avait été diminuée de 20 K€ au regard des réserves, elle est proposée à hauteur de 25 K€ pour 2023.
 - o - 4 K€ subvention aux coopératives scolaires/écoles (ajustement au regard des réalisations antérieures).
 - o + 3 K€ évolutions des indemnités des élus en lien avec l'évolution du point d'indice 2022 de la fonction publique.
 - o + 2 K€ d'ajustement des contributions obligatoires versées.
 - o - 70 K€ de subventions (impact mise en place CTG pour le périscolaire, limitation des subventions projet, non inscription de provisions).
- - 37 K€ de charges exceptionnelles correspondant à l'inscription en 2021 d'une charge exceptionnelle de reversement à la CEA d'une participation « Résidence d'artistes pour le Centre Schweitzer) perçue à tort en 2021.
- - 24 K€ de budget Forêt.

2.2.1 Les Charges à caractère général

Le chapitre 011 – Charges générales correspond aux frais de structure (chauffage, eau, énergies, entretien, maintenance, redevance déchets, réparations, etc.) et aux frais liés à l'activité même du service (prestataires externes, sorties, projets, fournitures courantes, etc.).

Par rapport au budget primitif 2022, elles seront en hausse pour s'établir à 2 532 K€ (40 % des dépenses réelles de fonctionnement), soit une hausse de 4,8 % représentant 116 K€ :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Dépenses forêt (*)	239 288 €	239 692 €	339 684 €	366 194 €	164 483 €	327 250 €	303 420 €	-23 830 €	-7,3%
Dépenses fct Centre Schweitzer						63 200 €	181 350 €	118 150 €	186,9%
Fluides (hors Centre Schweitzer)	342 925 €	397 862 €	372 472 €	364 476 €	343 808 €	462 430 €	607 300 €	144 870 €	31,3%
Autres charges	1 418 772 €	1 495 026 €	1 564 125 €	1 236 037 €	1 478 625 €	1 563 620 €	1 440 100 €	-123 520 €	-7,9%
011 - Charges générales	2 000 985 €	2 132 581 €	2 276 281 €	1 966 707 €	1 986 917 €	2 416 500 €	2 532 170 €	115 670 €	4,8%

(*) Dépenses d'exploitation 611 / Travaux d'entretien 61524

Les principales évolutions par rapport au BP 2022 proviennent notamment des éléments suivants :

- 24 K€ de budget Forêt.
- + 118 K€ frais fonctionnement afin de préparer l'ouverture du Centre Schweitzer en 2023.
- + 145 K€ d'anticipation de hausse du coût de fluides.

- 124 K€ budget de fonctionnement à périmètre constant.

2.2.2 Les charges de personnel

Concernant le chapitre 012 – Charges de personnel, la maîtrise de la masse salariale est un enjeu primordial pour la commune. Cela passe par une triple action :

1. Une optimisation de l'organisation des services.
2. Une rationalisation des interventions des services avec un recours accru à la mutualisation des moyens humains.
3. Une meilleure anticipation des besoins humains.

Les actions entreprises au niveau des ressources humaines doivent permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer le bon fonctionnement, la réactivité et la performance des services face aux demandes multiples (élus, écoles, associations, services, population).
- Préserver la qualité de vie au travail et le bien-être des agents pour éviter les arrêts de travail et les départs et, in fine, stabiliser les effectifs.

Pour 2023, la masse salariale devrait s'établir à **2 706 K€** (43 % des dépenses réelles de fonctionnement), soit une hausse de 136 K€ par rapport au budget primitif 2022 (+5,3%).

La hausse pressentie du chapitre 012 entre 2022 et 2023 trouve ses origines dans les éléments suivants :

- + 60 k€ (+2.4% hors Centre Schweitzer), principalement liées à l'évolution de la masse salariale (GVT...) et impact de l'évolution du point d'indice de la fonction publique en 2022.
- + 76 K€ de charges de personnel afin de disposer du personnel nécessaire pour préparer l'ouverture du Centre Schweitzer, puis son activité au quotidien.

2.2.3 Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 065) regroupent principalement les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement versées par la commune (associations locales, écoles, CCAS, etc.) ainsi que des contributions obligatoires (SDIS...). Ces charges représenteraient la somme de 813 K€ (13% des dépenses réelles de fonctionnement) en baisse de 56 K€ par rapport au budget primitif 2022 (-6.5%).

Pour mémoire, par délibération en date du 14/12/2020, le Conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurants ainsi que l'adhésion de la commune au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces dépenses initialement imputées au chapitre 65 au travers de la subvention versée à l'OSPM (80 000 € au titre des tickets restaurants et 14 000 € au titre des prestations sociales) sont désormais imputées au chapitre 012.

Les principales évolutions par rapport au BP 2022 proviennent notamment des éléments suivants :

- Elus (indemnité, cotisations, formations...) : 159 K€ en légère hausse (+ 3 K€) en lien avec la hausse du point d'indice de la fonction publique en 2022.

- Subventions versées : 394 K€ en diminution de - 70 K€ par rapport au budget primitif 2022 (impact mise en place CTG pour le périscolaire, limitation des subventions projet, non inscription de provisions).

	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° 23/22
Subventions Enfance / Jeunesse / Solidarité	296 862 €	260 254 €	-36 608 €
Subventions périscolaire	264 500 €	235 378 €	-29 122 €
Subventions fonctionnement Enfance - Jeunesse - Solidarité	31 912 €	24 876 €	-7 036 €
Subventions projets Enfance - Jeunesse - Solidarité	450 €	0 €	-450 €
Subventions CARA -Culture / Animations / Associations	159 050 €	133 300 €	-25 750 €
Subventions fonctionnement CARA	134 560 €	131 300 €	-3 260 €
Subventions projets CARA	24 490 €	2 000 €	-22 490 €
Provisions subventions	7 588 €	0 €	-7 588 €
Total	463 500 €	393 554 €	-69 946 €

- Contribution versée au SDIS : 136.5 K€ en stabilité par rapport au BP 2022.
- Subvention versée au CCAS : en 2022 la subvention avait été diminuée à 12 K€ au regard des réserves constituées par le CCAS au 31/12/2021 qui s'élevaient à 34 K€. Pour 2023, la subvention est réajustée pour atteindre un montant de 25 K€.
- Subventions versées aux caisses des écoles : ajustées à 6 K€, au regard des réalisations antérieures (en baisse de 4 K€).
- Ajustement des contributions obligatoires versées (+ 2 K€).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol° BP23/BP 22 €	Evol° BP23/ BP22 %
Elus (Indemnités...)	164 580 €	162 609 €	168 489 €	153 262 €	146 696 €	155 650 €	158 678 €	3 028 €	1,9%
Subventions versées asso/pers privées	555 726 €	579 908 €	636 882 €	574 896 €	453 450 €	463 500 €	393 554 €	-69 946 €	-15,1%
Contribution SDIS	136 645 €	152 037 €	159 610 €	151 391 €	138 200 €	136 500 €	136 500 €	0 €	0,0%
Subvention équilibre camping					20 000 €				
Autres (contrib. synd, CCAS, Ecoles...)	102 820 €	117 464 €	81 748 €	66 158 €	126 489 €	113 734 €	124 410 €	10 676 €	9,4%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	959 771 €	1 012 017 €	1 046 729 €	945 708 €	884 835 €	869 384 €	813 142 €	-56 242 €	-6,5%

2.2.4 Les autres dépenses de fonctionnement

- Les **atténuations de produits** pour un montant total de **170 K€** (2,7% des dépenses réelles de fonctionnement). Ce poste de dépenses correspond principalement au versement du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) (+ 5 K€ par rapport au budget primitif 2022)
- Un budget de **10 K€** (0,2 % des dépenses réelles de fonctionnement) est prévu pour les **charges dites exceptionnelles**, en baisse de 37 K€ en comparaison avec le budget primitif 2022. Il est rappelé que le budget 2022 prévoyait le reversement à la CEA d'une participation perçue en 2021 pour 37 K€ au titre du contrat de rebond culturel soutenant la création artistique d'une pièce pour rendre hommage à Albert Schweitzer. Cette création n'ayant pas abouti, il convenait de restituer cette somme à la CEA.
- Les **charges financières** : **78 K€** (0.2 % des dépenses réelles de fonctionnement), +13 K€ par rapport au budget primitif 2022.
- Les **provisions** : **+ 5 K€** correspondant à l'inscription de crédits de provisions pour les créances douteuse et la monétisation des Comptes Epargne Temps des agents communaux.

2.3 Synthèse des propositions budgétaires 2023 – Centre Schweitzer

Sur la base des hypothèses de dépenses réelles de fonctionnement (357 K€) et de recettes réelles de fonctionnement (159 K€), le solde financier du Centre Albert Schweitzer pour l'exercice 2023 ressort à 198 K€ :

RECETTES		DEPENSES	
BILLETTERIE	121 189 €	CHARGES FIXES	233 200 €
Entrées classiques	114 398 €	Eau et assainissement	200 €
Entrées scolaires	- €	Energie / fluide et chauffage	45 000 €
Entrée expositions uniquement	3 273 €	Nettoyage	12 000 €
Ateliers scolaires	- €	Charges de personnel	176 000 €
Ateliers enfants	1 882 €	CHARGES VARIABLES	124 150 €
Ateliers famille	1 186 €	Achats boutique /nourriture et boissons	124 150 €
Ateliers adultes	450 €	Coût ateliers	
AUTRES	37 995 €	Coût animation et expositions temporaires	
Boutique	30 027 €	Fournitures administratives, entretien et petit équipement	
Nourriture et boissons	5 968 €	Communication (insertions, catalogues, salons, réception, colloques ...)	
Dons et mécénat	2 000 €	Assurance /honoraires/ indemnités/transport biens/frais déplacement/ postaux/télécommunication/cotisations	
TOTAL	159 184 €	TOTAL	357 350 €
SOLDE 2023	- 198 166 €		

Progressivement, le solde à financer va se réduire pour atteindre son rythme de croisière.

2.4 L'autofinancement – les soldes intermédiaires de gestion

Au vu de l'ensemble des hypothèses budgétaires présentées dans le ROB 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 6 314 K€ et les recettes réelles de fonctionnement à 6 981 K€.

L'épargne de la commune peut se présenter sous trois formes :

- L'épargne de gestion : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement dont les intérêts de la dette. Elle sert au calcul du ratio de désendettement.
- L'épargne nette : épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle constitue la part des ressources financières que la collectivité peut effectivement affecter au financement de ses dépenses d'investissement. Cet indicateur mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Dans le cadre du DOB 2023, l'épargne de la commune se présente ainsi :

	BP 2022	BP 2023 Projet
Recettes réelles de fonctionnement	6 818 457	6 981 344
70 - Produits des services, du domaine	1 785 905	2 003 644
73 - Impôts et taxes	3 878 520	3 938 520
74 - Dotations et participations	636 032	564 180
75 - Autres produits de gestion	378 000	380 000
013 - Atténuations de charges	140 000	95 000
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	6 075 684	6 249 312
011 - Charges générales	2 416 500	2 532 170
012 - Charges de personnel	2 570 000	2 706 000
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	869 384	813 142
014 - Atténuation de produits	165 000	170 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/6615)	8 000	13 000
67 - Charges exceptionnelles	46 800	10 000
68 - Provisions		5 000
Epargne de gestion	742 773	732 032
66111 - Charges financières	57 000	65 000
Epargne brute	685 773	667 032
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	510 000	510 000
Epargne disponible	175 773	157 032

L'épargne brute prévisionnelle est ainsi estimée à **667 K€** pour 2023, soit une épargne disponible nette de **157 K€**.

2.5 Les ratios

Ils permettent une comparaison avec les collectivités similaires :

Budget principal	2017	2018	2019 (*)	2020 (**)	2021	BP2022	BP2023 projet	Ensemble	Touristiques
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 129	1 172	1 230	1 192	1 200	1 336	1 392	824	907
Produit des imp directes / population	387	386	404	418	386	399	412	468	577
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 393	1 485	1 512	1 383	1 516	1 503	1 539	1 011	1 130
Dépenses d'équipement brut / population	343	544	482	714	538	1 246	396	266	291
Encours de dette / population	854	754	717	819	955	1 099	1 058	710	871
Dotation globale de fonctionnement / population	73	74	67	61	54	47	35	147	135
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	40%	41%	40%	40%	45%	42%	43%	57%	57%
Dép. réelles fonct.+rembours. annuel dette en capital / rec. réelles fonct.	89%	87%	95%	94%	87%	97,4%	98%	89%	89%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25%	37%	32%	52%	36%	83%	26%	26%	26%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	61%	51%	47%	59%	63%	73%	69%	70%	77%

Ensemble : données DGCL 2020 - Communes 3 500 à 10 000 habitants

Touristiques : données DGCL 2020 - Communes touristiques 3 500 à 10 000 habitants

(*) 2019 - Hors trop versé Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(**) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Dans un contexte marqué par la hausse massive des coûts énergétiques et la montée en puissance du centre Albert SCHWEITZER, la préservation d'une épargne suffisante a été au cœur de la préparation budgétaire 2023. Ainsi, l'épargne nette prévisionnelle 2023 de la commune affiche un niveau quasi-équivalent à celui du budget primitif 2022.

La structure et les spécificités du budget de la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble, à la fois fortement dépendant des recettes sujettes à variation issues de la forêt et du stationnement, et relativement contraint par la part des charges structurelles (coûts des bâtiments, personnel) au sein des dépenses de fonctionnement, ont incité l'équipe municipale à se montrer innovante dans la maîtrise des coûts et la recherche d'économies à hauteur de 300 000 € pour compenser les surcoûts.

Pour atteindre cet objectif, tous les élus et/ou services ont été mis à contribution de manière équitable. Les arbitrages budgétaires ont permis de préserver l'essentiel tout en respectant les impératifs de la stratégie de mandat. De ce fait, ils ne remettent pas en cause le socle de l'action communale : les initiatives des élus et le bon fonctionnement de l'administration.

Au-delà du budget qui n'est qu'une prévision, il conviendra en 2023 de piloter les dépenses en faisant montre d'une vigilance budgétaire au quotidien : les budgets alloués ne devront en aucun cas être dépassés, sauf en cas d'urgence. Tout en préservant l'exigence d'un service public de qualité rendu aux administrés, cette gestion rigoureuse permettra de garder une certaine latitude face aux dépenses obligatoires et de maintenir la capacité d'autofinancement de la commune au regard des ambitions et des projets affichés dans le PPI.

Partie 3 – Structure et gestion de la dette (budget principal)

Seul le budget principal de la commune de Kaysersberg Vignoble présente un encours de dette.

3.1. La dette au 31/12/2022

L'encours prévisionnel de la dette de la commune au 31 décembre 2022 s'élèverait à 4,4 M€, dont :

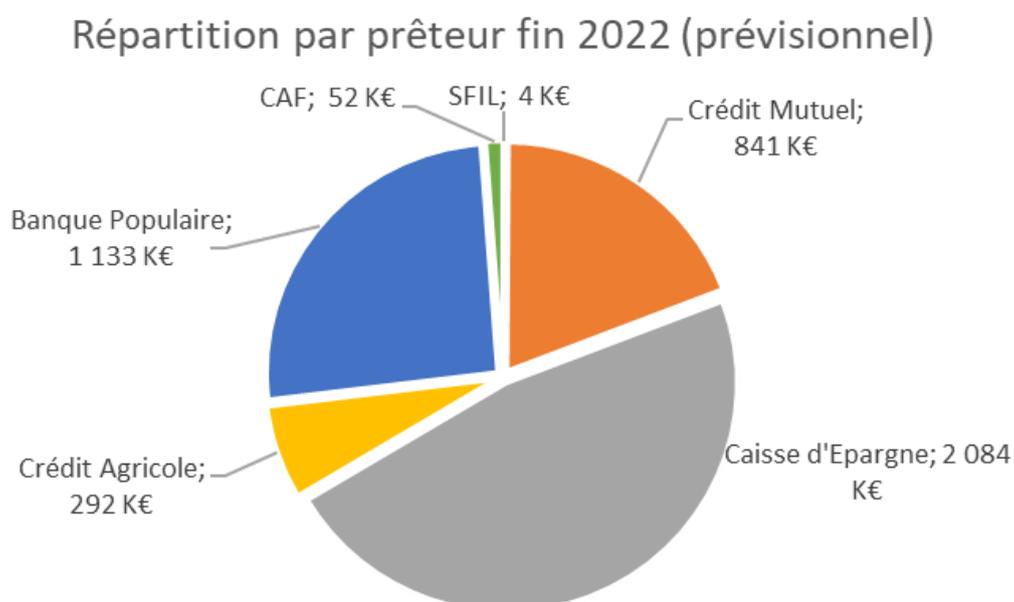
- 0,470 M€ d'encours de prêt infine (échéance 2023).
- Environ 3,9 M€ d'encours de prêt hors infine.

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prev
Encours de la dette 31/12	4,1	3,6	3,4	3,8	4,3	4,4

En 2022, il est prévu la mobilisation d'un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel avec tirage possible jusqu'au 31/12/2022 et signature d'un contrat complémentaire afin de financer les restes à réaliser avec tirage possible jusqu'en 2023.

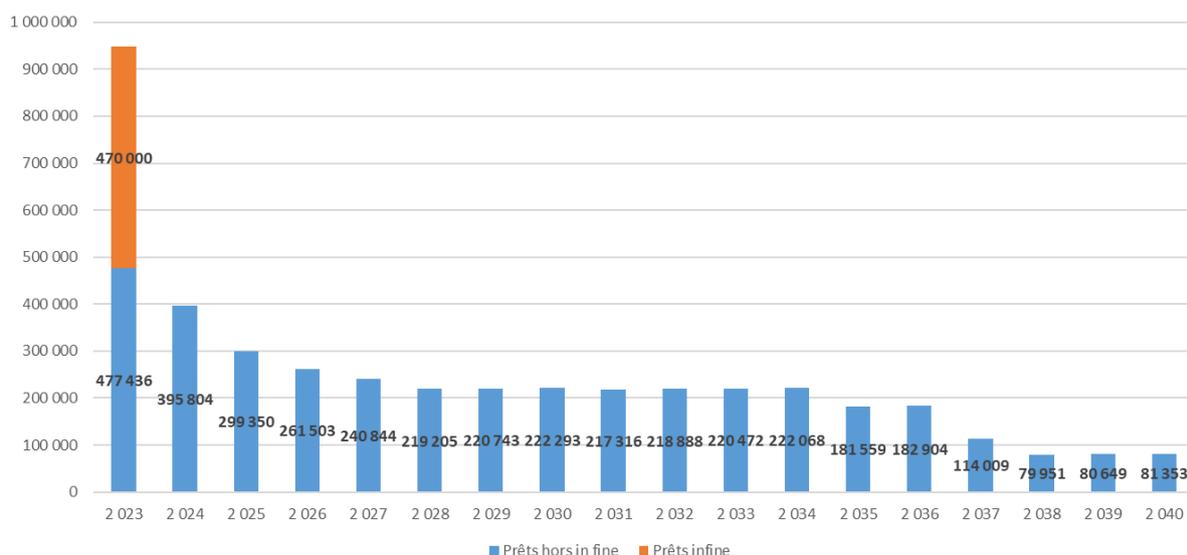
Il est aussi rappelé l'intégration d'un emprunt CAF de 65 378,09 € à taux fixe de 0%, remboursable depuis 2021 sur 10 ans par annuité constante en capital (cf. *Décision modificative n°01 approuvée lors du Conseil municipal du 26/09/2022*).

Au 31/12/2022 sur cet hypothèse, l'encours prévisionnel de 4.4 M€ de dette se répartirait entre les prêteurs de la manière suivante :



**La dette est constituée à 98% de taux fixes et 2% de taux variables.
Elle ne présente aucun emprunt à risque.**

Extinction dette 2023-2040 : 4,4 M€ (hors emprunts nouveaux 2023 et suivants)



Hors emprunts nouveaux 2023 et suivants, l'extinction prévisionnelle fait apparaître deux paliers de baisse de capital en 2024 et 2025.

3.2. Impact financier prévisionnel de la dette en cours au 1^{er} janvier 2023

Au cours de l'exercice 2023, l'encours d'emprunt in fine arrive à échéance pour 470 K€. Compte tenu de la non-possibilité de réalisation des cessions foncières, objets de la présente dette pour la date d'échéance 2023, il est proposé au budget primitif 2023 de procéder une à une opération de refinancement de dette par prolongation de la durée de 2 ans, soit jusqu'en 2025. Par conséquent, le capital de 470 K€ n'est pas intégré dans le volume du capital remboursé en 2023.

Pour rappel, en 2022, la commune a dû procéder à :

- La mobilisation d'un emprunt 500 000 € auprès du Crédit Mutuel à taux fixe de 0,60% ;
- L'intégration d'un emprunt CAF de 65 378,09 € à taux fixe de 0% remboursable par annuité constante en capital depuis 2021.

L'encours de la dette de la Commune au 1^{er} janvier 2023 s'élèverait autour de 4,4 M€. L'impact financier prévisionnel de l'annuité de dette sur l'exercice 2023 serait de 575 K€ €, répartis de la manière suivante :

- 65 K€ en charges financières (section de fonctionnement) ;
- 510 K€ en remboursement de capital (section d'investissement).

3.3. Encours de dette prévisionnel estimé au 31/12/2023

Fin 2023 et selon l'hypothèse retenue, l'encours estimé de la dette atteindrait environ 4.8 M€ :

- 0.5 M€ de remboursement de capital de la dette.
- 0,9 M€ d'emprunt nouveau : soit un nouvel endettement 2023 de + 0.4 M€.

3.4. Ratios financiers

3.4.1. Encours de la dette par habitant

La dette, estimée à 990 € / habitant en début d'année 2023, s'établirait à environ 1 060 € en fin d'année 2023 après déblocage du nouvel emprunt.

Dans le cadre de la réalisation du PPI, fin 2026, la dette devrait s'établir à 770 € / habitant soit un niveau acceptable, inférieur à la moyenne des collectivités de la même strate (3 500 à 10 000 habitants) qui est de 871 € / habitant.

3.4.2. Capacité de désendettement

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que :

- Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.
- Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Ce ratio est celui qui a le plus de signification en matière financière. Il permet d'anticiper avec plusieurs années d'avance les situations financières délicates. Il est tout particulièrement pertinent dans la mesure où l'épargne a justement pour vocation de permettre à la collectivité de se désendetter avant de servir à autofinancer ses nouveaux investissements.

Fin 2022 et selon toute hypothèse, la totalité de la dette de la commune pourrait potentiellement être remboursée en un peu plus de 7 ans maximum :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2022 prev
Encours dette bancaire au 31/12/N	4 075 209	3 622 536	3 367 209	3 791 213	4 334 937	4 400 000
Capacité de désendettement (ans)	3,3	2,5	2,7	4,3	3,2	7,3

Avec un encours d'emprunt maîtrisé, la Commune de KAYSERSBERG – VIGNOBLE présente au 1^{er} janvier 2022 une situation d'endettement saine. Sa capacité de désendettement à environ 7 ans est en effet très satisfaisante car elle reste éloignée du seuil de vigilance de 10 ans.

Le taux d'endettement, la durée moyenne de la dette et la capacité de désendettement à des niveaux satisfaisants permettent à la commune de dégager des marges de manœuvre budgétaires et financières, en cohérence avec les ambitions et les projets inscrits dans le Plan Pluriannuel des Investissements 2021 – 2026.

Mais, compte tenu des projections de croissance, de l'inflation et de l'évolution des taux d'intérêt, la commune doit rester prudente dans la souscription de nouveaux emprunts. La hausse des frais financiers pourrait participer au sentiment d'une forte instabilité budgétaire, car une partie de la dette pourrait désormais fluctuer au gré des taux variables.

Dans l'immédiat, sa dette étant peu coûteuse, la commune ne bouleversera pas ses choix de financement en 2023. Mais avec l'annonce d'instabilités économiques grandissantes, la politique d'investissement pourrait à terme en pâtir.

Partie 4 – Le Plan Pluriannuel d’investissement 2021 – 2026 et son financement (budget principal)

Outre les coûts des différents projets, le plan pluriannuel d’investissement comporte également un volet « Recettes » permettant d’établir la capacité financière de la commune et d’élaborer sa stratégie pour assurer leur financement (subventions, FCTVA, emprunt, impôt, etc.).

C’est aussi un outil de pilotage dynamique dont l’ajustement régulier, tant en recettes qu’en dépenses (évolution des projets, de la hausse des prix des matières premières et des subventions nouvelles venant compléter les financements déjà acquis), permet d’anticiper les éventuelles difficultés voire de réviser les décisions prises précédemment.

4.1 Le Plan Pluriannuel d’Investissement 2021 – 2026

4.1.1 Les dépenses d’investissement

Après ajustement, la somme totale des dépenses d’investissement est désormais estimée à 13.6 M€, dont 10.75 M€ d’opérations d’équipement, pour la période 2021 – 2026. Elle se répartit ainsi :

- Possibilité d’habiter : 1.362 M€.
- Facilité d’habiter : 2.299 M€.
- Envie d’habiter : 0.576 M€.
- Satisfaction d’habiter : 0.700 M€.
- Fierté d’habiter : 4.265 M€.
- Les investissements courants : 1,548 M€.
- Remboursement du capital des emprunts : 2,871 M€.

		TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2022 estimation	RAR 2022 estimation	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions Cessions	Solde
Synthèse	Investissements Courants	1 547 657	193 657	254 000		200 000	300 000	300 000	300 000	253 878	28 456	1 265 323
	Possibilité d’habiter	1 361 824	355 689	478 135	-	332 000	63 600	132 400	-	145 831	661 495	554 498
	Facilité d’habiter	2 298 890	723 258	538 290	173 342	636 000	28 000	200 000	-	323 797	1 211 776	763 316
	Envie d’habiter	575 659	146 652	220 101	36 906	82 000	30 000	30 000	30 000	94 431	157 404	323 824
	Satisfaction d’habiter	699 968	39 761	30 284	559 923	25 000	15 000	15 000	15 000	113 182	39 405	547 381
	Fierté d’habiter	4 265 040	921 830	1 270 268	1 264 519	518 423	50 000	180 000	60 000	699 637	938 459	2 626 944
Dettes	Capital de la dette	2 871 275	456 275	500 000	-	480 000	400 000	770 000	265 000	-	-	2 871 275
Cessions	Cessions Immobilières/Foncières										794 235	- 794 235
	TOTAL	13 620 313	2 837 122	3 291 078	2 034 690	2 273 423	886 600	1 627 400	670 000	1 630 756	3 831 231	8 158 326
Total hors remboursement capital de la dette		10 749 037	2 380 846	2 791 078	2 034 690	1 793 423	486 600	857 400	405 000			

Il est rappelé que les dépenses d’investissements- 2021 – 2026 ne recouvrent pas la totalité des actions menées par Mme le Maire et son équipe. Des dépenses relevant de ces domaines peuvent aussi se retrouver dans la section de fonctionnement ou bien se faire en lien avec des partenaires (dont la CCVK par exemple).

POSSIBILITE D’HABITER

Depuis son élection, l’équipe municipale est déterminée à créer les conditions favorables pour que les habitants d’aujourd’hui et de demain puissent résider dans la commune en toute sécurité, dans un cadre attractif et serein :

- *Politique du logement* : la commune a encouragé la production de logements permanents à destination des familles tout en encadrant la création des gîtes.

Ainsi, la commune a été proactive et pionnière avec l'instauration, dès 2020, du régime d'autorisation pour le changement d'usage des locaux d'habitation d'une part et l'obligation d'enregistrement pour les meublés de tourisme d'autre part.

Par ailleurs, le projet de création d'une résidence d'habitat mixte incluant les seniors est en cours d'étude avec l'engagement d'une réflexion sur le devenir de l'EHPAD de Kaysersberg : ce site est à fort enjeu puisqu'il représente presque un quartier du centre historique.

- *Plan d'urbanisme* : dans le cadre de l'élaboration du PLUI en lien avec la CCVK, les élus ont proposé des zones d'urbanisation tout en respectant l'espace naturel et en privilégiant avec l'urbanisme recentré, la lutte contre la vacance de logements, la mobilisation des espaces disponibles, l'encouragement de la rénovation de l'habitat.
- *Stationnement et circulation* : sur la base d'un diagnostic et en concertation avec les habitants, la commune a mis en œuvre, en 2022, une organisation permettant l'accès aux centres historiques et aux services et favorisant le stationnement des résidents.
- *Prévention des inondations* : le projet d'aménagement de deux bassins d'orage permettant la protection des habitations contre les inondations est en cours, en lien avec la SAFER et le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace.

Le détail du PPI relatif à la possibilité d'habiter et impactant les finances communales se présente ainsi :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2022 estimation	RAR 2022 estimation	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
Possibilité d'habiter	PONT DU GEISBOURG	1 361 824	-							-	216 320	- 216 320	554 498	
	CARREFOUR EST KIENZHEIM		10 837							1 778	-	9 059		
	PARKING SOUS COUVANT		57 680							9 462	6 244	41 974		
	REFECTION RUE DES HETRES - RUE DES TILLEULS		54 600							8 957	-	45 644		
	PETITES OPERATIONS DE VOIRIE		23 664							3 882	-	19 782		
	AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARKING MAIRIE		17 252							2 830	-	14 422		
	PASSERELLE CAMPING		46 334	101 804						24 301	-	123 838		
	VOIRIE SIGOLSHEIM		63 788	26 242						14 769	-	75 262		
	GARAGE APPARTEMENT "MAISON CULTURELLE"		50 704	1 869						8 624	-	43 949		
	MAISON STRAUSSGILT		-				57 000					38 000		19 000
	BASSINS DE RETENTION DES PLUIES D'ORAGES - ACQUISITIONS FONCIERES		30 829	260 000			125 000					400 931		14 898
	STATIONNEMENT CENTRE HISTORIQUE (horodateurs, marquage sol, panneaux...)				78 000						12 795	-		65 205
	VOIRIE PARKING FACE MAIRIE							90 000			14 764	-		75 236
	ECLAIRAGE PUBLIC							60 000			9 842	-		50 158
	VOIRIE BUTZENTHAL								38 400		6 299	-		32 101
	VOIRIE RUE DES BAINS								25 200		4 134	-		21 066
	VOIRIE ENTREE EST KIENZHEIM									100 000	16 404	-		83 596
VOIRIE IMPASSE ROUTE DES VINS								32 400	5 315	-	27 085			
VOIRIE RUE DU PRIEGEL			10 220						1 676	-	8 544			

FACILITE D'HABITER

Dans ce secteur marqué par les enjeux de l'éducation, la jeunesse et la solidarité, Mme le Maire et son équipe se sont déjà fortement impliqués ; ils continueront de le faire jusqu'au terme de la mandature :

- *Petite enfance* : la crèche de Kaysersberg a déménagé à l'ancienne école BRISTEL ; elle a été restructurée et rénovée pour le bien-être des enfants et des professionnels qui y travaillent.

- *Ecole et périscolaire* : Après les travaux réalisés à l'école de Sigolsheim en 2021, la rénovation énergétique du périscolaire de Sigolsheim est programmé. En revanche, le remplacement des fenêtres du groupe scolaire Jean GEILER à Kaysersberg a été reporté et ne se fera pas au cours de ce mandat.
- *Soutien des publics en difficulté* : après avoir aménagé un local pour les Restos du Cœur en 2021, la commune a optimisé l'activité du local solidaire (avec ses permanences). Par le biais du CCAS, elle apporte également une aide significative aux personnes en situation de précarité, de vulnérabilité ou encore en situation de handicap.
- *Soutien aux entreprises, artisans et commerces* : en étroite collaboration avec les acteurs de la vie économique, les élus entendent œuvrer pour le développement et le maintien de l'emploi. La présence des commerces de proximité est importante : dans ce cadre, la commune agit résolument pour préserver le commerce de détail / dépôt de pain de Kientzheim. Une étude menée par l'ADHAUR est en cours actuellement dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».
- *Accessibilité* : sur la base d'un agenda pluriannuel fixant les travaux et aménagements, Kaysersberg Vignoble est engagée dans un processus qui doit permettre de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) tous les bâtiments communaux d'ici 2025. En 2022, les bâtiments concernés par ces travaux d'accessibilité ont été :
 - o A Sigolsheim : le clubhouse du foot, le périscolaire « L'île aux enfants », l'ancien presbytère et l'école maternelle « Les Hirondelles ».
 - o A Kaysersberg : la Gendarmerie, la Médecine du travail et le cimetière militaire.

Les dépenses d'investissement relatives à la possibilité d'habiter ont été détaillées dans le PPI et programmées ainsi :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2022 estimation	RAR 2022 estimation	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
Facilité d'habiter	PERISCOLAIRE KB STORES	2 298 890	5 050							828	2 300	1 921	763 316	
	ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES		3 938							646	-	3 292		
	LOCAL RESTOS DU COEUR		174 794	26 731						33 058	77 925	90 541		
	FENETRES ECOLE GEILER KAYSERSBERG		19 481	28 867						7 931	2 000	38 417		
	RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOLSHEIM		19 502	3 192	19 932	300 000	28 000			60 797	137 000	172 829		
	CRECHE BRISTEL		484 527	405 000						145 918	640 811	102 798		
	SYSTEME D'INFORMATION ECOLES			64 500		11 000				12 385	26 740	36 375		
	ADAP - Mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux		15 966	10 000	153 410				200 000	62 233	-	317 144		
	ACQUISITIONS EEPF - Torgut						325 000				325 000	-		

ENVIE D'HABITER

Conformément à leurs engagements, les élus ont engagé une action proactive pour que les espaces publics répondent aux attentes des habitants, en mettant en œuvre la transition écologique à l'échelle communale :

- *Cadre de vie – Espaces verts* : sous l'égide des élus, les agents communaux adaptent leur travail pour que les méthodes d'entretien soient respectueuses de l'environnement, y compris dans nos cimetières. Dans ce cadre, la commune a initié une réflexion sur l'adaptation du fleurissement au réchauffement climatique et au développement durable, qui portera autant sur le fleurissement que sur la gestion des espaces verts communaux.
- *L'installation d'équipements de vidéoprotection au niveau des Points d'Apport Volontaire* situés sur l'ensemble du territoire de la commune de Kaysersberg Vignoble afin de lutter

contre les dépôts sauvages en vue d'assurer la salubrité publique et de préserver le cadre de vie des habitants.

- *Parc de la Médiathèque* : le parc a été entièrement réaménagé pour devenir un espace de culture, de rencontre et de détente, ouvert sur la ville et le futur Centre Albert Schweitzer.
- *Création d'un skate-park à Sigolsheim*.
- *Place de la Mairie à Kaysersberg* : avec la participation des collégiens dans sa conception, le projet a été finalisé en 2022 avec l'aménagement de la fontaine.
- *L'aide aux particuliers pour les travaux de rénovation extérieure* a été et sera poursuivie.

D'ici la fin du mandat, la commune prévoit notamment la remise à neuf de l'aire de jeux de Kientzheim et du parcours de santé :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2022 estimation	RAR 2022 estimation	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
Envie d'habiter	PARC MEDIATHEQUE	575 659	72 984							11 972	123 004	-	61 992	
	MODIFICATIONS FONTAINE PLACE MAIRIE KAYSERSBERG		5 544	22 823						4 653	-		23 714	
	VIDEO SURVEILLANCE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)				44 382						7 280	-		37 102
	REFECTION DE PISTES FORESTIERES		24 771				20 000	20 000	20 000	20 000	17 187	-		87 584
	FORET PLAN REBOND CEA					16 370					2 685	12 400		1 285
	SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC		9 765	141 220	20 536						28 136	8 000		135 385
	DECORATIONS DE NOËL		9 271	11 676				10 000	10 000	10 000	8 357	-		42 589
	PARCOURS SANTE						32 000				5 249	-		26 751
	SKATE PARC SIGOLSHEIM		24 317								3 989	14 000		6 328
	AIRES DE JEUX KIENZHEIM						30 000				4 921	-		25 079

SATISFACTION D'HABITER

Développer le lien avec tous les citoyens et les forces vives de la commune (dont les associations), les écouter, leur donner la parole, les inviter à participer à la vie de la cité sont autant d'engagements que l'équipe municipale a tenus et continuera de tenir :

- *Soutien aux associations* : fiers du tissu associatif très dense, la commune apporte son soutien aux associations qui en ont besoin. L'objectif est de les intégrer dans ce qui fait la vie de la commune, les encourager dans leurs initiatives, voire créer avec elles une charte visant à l'éco-responsabilité pour les manifestations.
- *Conseil des aînés, conseil des jeunes* : tant les aînés que les jeunes sont associés à la vie de la commune. La forte activité du Conseil municipal des Aînés en est la meilleure illustration (organisation de marches / balades, participation aux commémorations, Jardin solidaire, questionnaire envoyé aux aînés avec l'invitation du repas des aînés pour être à leur écoute, etc.).
- *Réunions publiques* : espace de concertation publique et de débats, ces réunions permettent de prendre en compte l'avis des habitants qui connaissent leur environnement mieux que quiconque. Diverses réunions publiques ont eu lieu sur les thèmes du stationnement, de la piétonnisation ou bien encore des travaux du SDEA Rue de la Fliéh.

Une réunion publique à destination des habitants de Sigolsheim s'est déroulée le 08/11/2022. D'autres réunions publiques de secteurs sont à programmer en 2023 pour les habitants des communes historiques de Kientzheim et Kaysersberg.

- *Journée citoyenne* : chaque année, cette manifestation est reconduite afin de valoriser leurs actions et créer toujours davantage de lien entre les habitants. En 2022, elle a eu lieu le 21/05.

Dans cette optique, la communication joue un rôle déterminant, domaine dans lequel la commune affiche une action volontariste. Par ailleurs, le PPI prévoit aussi des dépenses au profit des associations :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2022 estimation	RAR 2022 estimation	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé
Satisfaction d'habiter	CHANGEMENT PANNEAUX LUMINEUX KBV + LOGICIEL	699 968	-		39 900					6 545	-	33 355	547 381
	EXTENSION SALLE THEO FALLER		7 723	15 000	520 023					89 032	39 405	414 309	
	SITE INTERNET VILLE					10 000						10 000	
	EQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES SPORTIVES		32 038	15 284		15 000	15 000	15 000	15 000	17 605	-	89 717	

FIERTE D'HABITER

Parce qu'elle est une commune jouissant d'une notoriété certaine, les élus ont à cœur que sa renommée et son image soient maintenues à un haut niveau :

- *Centre Albert Schweitzer* : Lieu emblématique de la ville, où habitants et visiteurs pourront prendre conscience de l'intemporalité de la pensée du Docteur Schweitzer, il permettra de connaître la vie d'engagement du Prix Nobel de la Paix. Grâce à ses installations audacieuses et aux nouvelles technologies, ce lieu unique en Alsace proposera une expérience ludique et originale, autour des principes chers à Albert Schweitzer : liberté, tolérance, respect mutuel.
En défendant ces valeurs, le Centre entend devenir une référence internationale sur le thème de la paix. Il constituera ainsi le seul espace de ce type ouvert au public dans un périmètre à très forte densité touristique, avec un large panel de publics potentiels. Les travaux (incluant la muséographie et la scénographie) devraient s'achever à la fin du premier semestre 2023 pour une ouverture est prévue en août.
- *Culture* : la promotion des activités culturelles, spectacles et concerts sera remise en avant, au fur et à mesure que la crise sanitaire refluera. L'objectif des élus est de proposer une vie culturelle qui s'adresse à tous et dans laquelle les associations s'impliqueront.
- *Patrimoine* : gérer notre patrimoine communal, préserver les monuments historiques, lutter contre le gaspillage, faire des économies d'eau et d'énergie en suivant et réduisant les consommations : tels sont les objectifs que la commune se fixe dans le cadre de ses programmes de réhabilitation / rénovation de son parc immobilier.
Cette problématique est d'autant plus prégnante dans le contexte de renchérissement des coûts de l'énergie qui fait écho à l'appel à la sobriété énergétique lancé par le Gouvernement et face auquel la commune ne peut pas rester sourde. Il y va en effet de l'équilibre de son budget, de sa capacité à dégager des marges de manœuvre pour garder un niveau de service public conforme aux attentes des administrés.
La commune a d'ores et déjà engagé cette réflexion qui doit être le point de départ d'une responsabilisation tant pour les élus que pour les agents ou les utilisateurs des bâtiments publics (associations notamment). Il a donc été demandé à chacun de réfléchir sur ce qu'il peut faire, à son niveau, pour participer à cet effort collectif (au quotidien, dans les projets, dans l'organisation du travail, etc.).
- *Commémorations et cérémonies mémorielles* : les élus ont à cœur d'honorer ceux qui se sont battus et/ou sacrifiés pour nous et d'assurer la transmission de notre histoire aux jeunes générations, comme l'a illustré cette année la cérémonie de commémoration de

la victoire du 8 mai 1945 à laquelle ont été associés 230 élèves des écoles de Kaysersberg Vignoble qui ont planté un drapeau devant chaque tombe de la Nécropole de Sigolsheim.

- **Tourisme** : avec l'industrie et la viticulture, le tourisme fait partie de notre économie et dynamise l'emploi local. Les élus portent donc une attention particulière à maintenir l'équilibre entre la qualité de vie des habitants et l'afflux de visiteurs. Dans cette optique, le projet d'externalisation du camping vise à :
 - o Maintenir le niveau de qualité face à la concurrence des autres campings situés à proximité (Riquewihr, Ribeauvillé, Munster, Labaroche, etc.) et qui ont déjà modernisé leurs équipements.
 - o Renforcer l'attractivité du camping et allonger la durée de séjours des campeurs (ouverture jusqu'en octobre ainsi que durant la période du marché de Noël).
- **Viticulture** : l'entretien des chemins fait l'objet d'une programmation en concertation avec les viticulteurs. Par ailleurs, la ville encourage les manifestations / initiatives liées à l'œnotourisme.

Le PPI démontre l'ambition de la commune dans ce domaine :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2022 estimation	RAR 2022 estimation	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
Fierté d'habiter	AMENAGEMENT R+1 MAIRIE SIGOLSHEIM		11 088	300 000	293 912					99 244	-	505 756	2 626 944	
	RESTRUCTURATION DES SERVICES - Mairie		2 745	10 000	8 000	2 000				3 731	-	19 014		
	RESTRUCTURATION DES SERVICES - Travaux Services Techniques					48 000				7 874	-	40 126		
	RESTRUCTURATION DES SERVICES - Police Municipale (ancienne Trésorerie KAYSERSBERG)				8 000	17 000				4 101	-	20 899		
	RDC KIENZHEIM								10 000	1 640	-	8 360		
	TOITURE MAIRIE					30 000				4 921	-	25 079		
	ACHAT 2 VEHICULES LEGERS - Services Techniques			28 082						4 607	-	23 475		
	MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES BATIMENTS - CVPO			5 178	33 500		20 000	20 000	20 000	20 000	19 468	-		99 210
	ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL			280	20 000		20 000	20 000	20 000	20 000	16 450	-		83 830
	TRAVAUX APPARTEMENT SIGOLSHEIM				17 979						2 949	-		15 030
	SYSTEME D'INFORMATION MAIRIES			54 202	26 155		35 000				18 923	-		96 434
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER			687 080	705 000	170 915					256 394	659 248		647 353
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - SCENOGRAPHIE		4 265 040		47 442	622 558					109 907	147 524		412 569
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - BILLETTERIE / BUREAUTIQUE / MOBILIER /					121 426					19 919	-		101 507
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - SITE INTERNET					16 308					2 675	-		13 633
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - PROVISIONS / REVISIONS PRIX					15 000	254 223				44 163	-		225 060
	MATERIEL CULTURE/MANIFESTATIONS			-	10 000		10 000	10 000	10 000	10 000	8 202	-		41 798
	REPRISE ETANCHEITE FONTAINE EGLISE SIGOLSHEIM / TRIBUNAL KAYSERSBERG			13 104	5 460						3 045	-		15 519
	PATRIMOINE HISTORIQUE			34 512							5 661	131 687		102 837
	RENOVATION ENERGETIQUE MAISON RUE DU MOULIN			4 950	44 930						8 182	-		41 698
	CHEMINS RURAUX			98 291	-		22 200		30 000		24 687	-		125 805
	DIAGNOSTIC EGLISE KAYSERSBERG			10 400							1 706	-		8 694
	REPARATION REMPART ENTREE OUEST KIENZHEIM			-		8 400	60 000				11 220	-		57 180
	MUR DU MAMBOURG				21 720						3 563	-		18 157
	REMPART EST CHATEAU KAYSERSBERG								100 000		16 404	-		83 596

4.1.2 Les recettes d'investissement 2023

Pour financer ses projets en 2023, la commune dispose des ressources d'investissements suivantes :

- L'épargne : pour l'exercice 2023, l'épargne brute est estimée à 667 K€ et l'épargne nette (déduction faite du remboursement du capital de la dette) est attendue autour de 157 K€.
- Le produit de la taxe d'aménagement : 30 K€.
- Le FCTVA : 170 K€ sont attendus.
- Les cessions : 721 K€ sont également inscrits au Budget Primitif 2023 au titre du produit de cessions :
 - o 325 K€ au titre de la vente des terrains TORGUT acquis auprès de l'EPF.
 - o 276 K€ au titre de la vente de l'ancienne mairie de Sigolsheim.
 - o 120 K€ de terrains divers.
- Les subventions : Le Plan Pluriannuel d'Investissement table sur l'encaissement de 118 K€ de subventions en 2023 hors restes à réaliser de subvention 2022 estimée à ce jour de l'ordre de 230/240 K€. L'encaissement des subventions repose sur un suivi régulier des dossiers de subventions et sur une recherche active de financements nouveaux, afin de compléter les financements déjà acquis.

- 45 K€ dans le cadre des travaux de restructuration du centre Albert Schweitzer.
 - 38 K€ au titre du financement de l'acquisition de la Maison STRAUSSGITL auprès de la commune d'Ammerschwihr et du Syndicat Fecht Aval Weiss (délibération du Conseil Municipal du 12/07/2021).
 - 27 K€ au titre de la rénovation énergétique du périscolaire de Sigolsheim.
 - 8 K€ de divers soldes de subventions.
- L'emprunt d'équilibre hors restes à réaliser 2022 est estimé au budget primitif 2023 à 0,6 M€. Après restes à réaliser et résultats 2022, l'emprunt d'équilibre serait de l'ordre de 0,9 M€.

4.2 Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement 2021 – 2026

Face à la flambée des coûts de l'énergie, la hausse de l'inflation et la montée en puissance du Centre Schweitzer, la commune a décidé d'ajuster la stratégie de mandat. Un Plan Pluriannuel d'Investissement de 13.6 M€ représente un programme soutenu pour une commune de près de 5 000 habitants.

Pour assumer financièrement le PPI, les élus ont adapté leur stratégie sur la base des hypothèses suivantes :

- Révision à la baisse de certaines opérations du PPI.
- Une trésorerie d'environ 1.2 M€ au 1^{er} janvier 2021.
- Un autofinancement moyen revu à la baisse au regard du contexte actuel entre 0.5 M€ et 0.55 M€ au lieu de 0.6 M€ en moyenne par an prévu initialement.
- Les produits des cessions de terrains estimés à près de 2 M€ sur la période :
 - 400 K€ de cessions bassins d'orage,
 - 325 K€ de cessions des terrains TORGUT acquis auprès de l'EPF,
 - 276 K€ au titre de la vente de l'ancienne mairie de Sigolsheim,
 - 385 K€ de vente de l'ancienne crèche « Boucle d'Or »,
 - 470 K€ pour la vente et le remboursement des prêts in fine (maison ZURINI, terrain MASSON, etc.),
 - 133 K€ de recettes diverses.
- La récupération de la TVA sur les investissements réalisés soit 1.25 M€ sur la période.
- Les subventions avec leur étalement, 2.3 M€.
- L'emprunt à mobiliser sur la période : 2.55 M€.
- Autres recettes (taxe d'aménagement...) : 0.3 M€.

Lors du précédent DOB, il avait été précisé que le PPI est une prospective financière qui s'appuie sur des hypothèses d'autofinancement par an. Sur cette base, la capacité prévisionnelle de désendettement avait été estimée, en moyenne, à 7 ans durant la période 2022 – 2026, mais elle devait être réévaluée en fonction des résultats de chaque exercice.

Ainsi, dans le cadre du DOB 2023 et dans une projection à fin 2026, la capacité de désendettement est estimée à 7 ans tandis que l'encours de la dette serait de l'ordre de 3.4 M€.

	TOTAL 2021/2026	CA 2021	CA 2022 estimation	RAR 2022 estimation	CA 2023 prev	CA 2024 prev	CA 2025 prev	CA 2026 prev
Dépenses équipements	10 749 037	2 380 846	2 791 078	2 034 690	1 793 423	486 600	857 400	405 000
Dette existante	2 871 275	456 275	500 000	-	480 000	400 000	770 000	265 000
Total Investissements	13 620 313	2 837 122	3 291 078	2 034 690	2 273 423	886 600	1 627 400	670 000
Fonds de roulement 01/01	1 223 698	1 223 698	2 199 857		1 501 188	86 853	675 853	143 093
Autofinancement brut / Ep. Brute	4 305 996	1 363 996	650 000		667 000	575 000	550 000	500 000
Cessions Bassins orages	400 255	51 255	349 000		-	-	-	-
Cessions autres	1 589 235	8 385	4 600		721 250	385 000	470 000	-
FCTVA	1 252 808	369 355	320 000		250 000	209 911	70 324	33 218
Subvention 2021-2026 à percevoir	2 311 065	861 596	738 809	237 128	118 400	327 732	27 400	-
Taxe aménagement	181 679	31 679	30 000		30 000	30 000	30 000	30 000
Autres	127 014	127 014				-	-	-
Emprunt	2 550 000	1 000 000	500 000		900 000			150 000
Capital nouvel emprunt (annuel progressif 15 ans)	189 272		-		30 000	52 043	53 084	54 145
Intérêt nouvel emprunt (15 ans)	50 857		-			18 000	16 959	15 897
Encours de la dette au 31/12		4 334 937	4 400 315		4 820 315	4 368 272	3 545 188	3 376 043
Capacité de désendettement		3,2	6,8		7,2	7,6	6,4	6,8
Fonds de roulement 31/12	132 166	2 199 857	1 501 188		86 853	675 853	143 093	132 166
Epargne disponible hors infine		907 721	150 000		187 000	122 957	196 916	180 855
Epargne disponible y/c in fine		907 721	150 000		157 000	122 957	- 273 084	180 855

La crise sanitaire à peine passée, la commune se trouve confrontée à la hausse du coût des matières premières et à la flambée des prix de l'énergie découlant de la guerre en Ukraine. Or, la commune ne peut pas se reposer uniquement sur son dynamisme et son attractivité pour faire face à cette nouvelle adversité.

Dès lors, pour équilibrer le budget 2023 sans augmenter la dette, un effort d'optimisation et/ou de restriction des dépenses a été demandé aux élus et aux services pour tous les postes de dépenses (charges générales, frais de personnel, subventions).

Cependant, l'avenir reste incertain, rendant complexe la maîtrise des coûts pour un fonctionnement des services à coûts constants, au moment même où la commune va mettre en service un nouvel équipement : le Centre Albert Schweitzer.

Pour être au rendez-vous des attentes des habitants de Kaysersberg Vignoble, un seul mot d'ordre : la maîtrise de la dépense, tant pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement. Une gestion rigoureuse des finances communales est la clé de la réussite du PPI, avec la recherche systématique de subventions qui viendront minorer d'autant le montant de l'emprunt que la commune devra souscrire. Dans ce cadre, la commune continuera à solliciter tous les financeurs possibles pour supporter la charge financière de son ambitieuse politique de développement (Etat, Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, EMS, diverses agences, etc.).

En parallèle, pour permettre à la commune de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour assumer son PPI, d'autres leviers pourront être actionnés :

- *La vente de terrains et/ou bâtiments communaux, chaque fois que cela est possible, pertinent et avec des conditions avantageuses pour la commune.*
- *La hausse des tarifs des services communaux.*
- *Une réflexion sera également à mener concernant le niveau de mise en œuvre des projets :*

Le décalage, le report et/ou l'annulation de certains projets ;

La révision de certains projets, notamment les plus coûteux.

L'augmentation des taux d'imposition n'est pas à l'ordre du jour, sauf en dernier recours.

Partie 5 – Les budgets annexes et la consolidation budgétaire

5.1. Le budget annexe CAMPING

Par délibération du Conseil Municipal du 4 Juillet 2022, la commune a approuvé le projet d'externalisation de la gestion du camping municipal de Kaysersberg Vignoble et a engagé une procédure dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Un bail emphytéotique administratif est conclu avec les repreneurs ayant candidaté lors de l'AMI avec un prise d'effet à compter du 1er janvier 2023.

Dans ce contexte, le budget annexe Camping sera clôturé à la date du 31/12/2022, et aucun budget primitif 2023 n'est ainsi élaboré.

5.2. Le budget annexe REGIE - CHAUFFERIE BOIS

Le fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (58 K€) sont inscrites en hausse de 10 K€ par rapport au Budget Primitif 2022 pour tenir compte d'une hypothèse de hausse dans le contexte des prix de l'énergie.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol* BP2023/ BP2022 €	Evol* BP2023/ BP2022 %
Dépenses réelles de fonctionnement	31 682 €	38 409 €	34 969 €	33 671 €	27 466 €	48 000,00 €	58 000,00 €	10 000,00 €	20,8%
011 - Charges générales	30 432 €	37 254 €	34 968 €	33 671 €	27 466 €	48 000 €	58 000 €	10 000 €	20,8%
012 - Charges de personnel	1 249 €	1 155 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

A ces dépenses réelles de fonctionnement s'ajoute un montant net d'amortissement de l'ordre de 20 K€ devant être couvert par les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement (70 K€) sont ajustées par rapports aux prévisions de dépenses et aux amortissements.

Les recettes et les tarifs appliqués seront évalués plus précisément au vu du résultat de l'étude d'extension du réseau de chaleur engagé en 2022 et dont le résultat doit être remis début 2023.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 projet	Evol* BP2023/ BP2022 €	Evol* BP2023/ BP2022 %
Recettes réelles de fonctionnement	49 324 €	46 814 €	51 869 €	44 804 €	52 798 €	48 000,00 €	78 000,00 €	30 000,00 €	62,5%
70 - Produits des services, du domaine	49 324 €	45 523 €	51 178 €	44 804 €	49 160 €	48 000,00 €	78 000,00 €	30 000,00 €	62,5%

L'investissement

Une provision de dépenses d'investissement de l'ordre de 20 K€ est proposée.

5.3. La consolidation

La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques prévoit que chaque collectivité territoriale présente de manière consolidée pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que les objectifs qu'elle se fixe en la matière.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette en capital.

Dépenses réelles de fonctionnement par budget	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 Projet
Ville	5 413 212	5 680 135	5 847 008	5 502 627	5 515 866	6 132 684	6 314 312
Eau et assainissement	604 416	1 019 763	891 478				
Camping	146 755	134 195	142 207	122 774	131 694	161 913	
Régie	31 682	38 409	34 969	33 672	27 467	48 000	58 000
Total	6 196 065	6 872 502	6 915 662	5 659 073	5 675 027	6 342 597	6 372 312

-4,8% 10,9% 0,6% -18,2% 0,3% 11,8% 0,5%

2020 budget principal : hors écritures de régulation du trop versé attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et 2020 transfert des résultats du budget eau et assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursement du capital)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023 Projet + RAR 2022
Ville	493 060	- 452 673	- 255 327	424 004	543 725	653 262	390 000
Eau et assainissement	- 119 789	- 97 352	- 90 337				
Camping	- 7 586	- 5 767	-	-	-	-	
Régie	-	-	-	-	-	-	-
Total	365 685	- 555 793	- 345 664	424 004	543 725	653 262	390 000

BF = emprunts nouveaux N - remboursement de capital

CONCLUSION :

Alors qu'une crise succède à une autre, la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble maintient le cap amorcé depuis 2020 pour agir en faveur d'une qualité de vie meilleure, davantage de lien social, de solidarité, d'activités et d'attractivité.

Face l'adversité, l'équipe municipale a décidé de relever ce nouveau défi et d'en faire une force. A ce titre, elle prend ses responsabilités en décidant de poursuivre la mise en œuvre du projet politique présenté lors des élections municipales de 2020. Pour y parvenir, une autre vision de la gestion de la dépense publique, tant en fonctionnement qu'en investissement, a été initiée permettant de conjuguer le projet de développement du territoire au profit des administrés et la préservation de la santé financière de la commune.

Néanmoins, les efforts consentis cette année ne pourront pas être, à terme, réitérés sans obérer la capacité d'action de la commune. En fonction de l'exécution du budget 2023 et de l'évolution du contexte économique et international, Mme le Maire et son équipe prendront, à nouveau, leurs responsabilités dans le cadre des préparations budgétaires 2024 à 2026.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le présent rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors de la commission des finances du 9 novembre 2022 ;

CONSIDERANT les nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire issues du II de l'article 13 de la loi n°2018-323 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques qui dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- *1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- *2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette » ;*

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2023.
- **PREND ACTE** de la présentation des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, des hypothèses retenues et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.
- **CHARGE** Mme le MAIRE de transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 de la commune au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,

Martine SCHWARTZ